

Colloque interdisciplinaire des sciences de l'addiction :  
addictions et société

jeudi 13 novembre 2014  
Genève

La construction pénale des trafics de drogues :  
des logiques institutionnelles aux réalités sociales

Michel Kokoreff

Professeur des universités, Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Directeur-adjoint de l'UMR CRESPPA

## Objectifs de cette communication

- analyser les mécanismes de la construction pénale des affaires de trafics de drogues
- suggérer qu'elle entérine une représentation pyramidale et hiérarchisée...
- ... qui prend comme modèle les organisations criminelles comme les "mafias"
- montrer que les réalités sociales sont bien différentes et plus complexes
- interroger et interpréter ce décalage.
- ❖ Données : enquêtes empiriques sur les politiques pénales et l'histoire de l'héroïne en France

# 1. Approche théorique : la construction pénale des affaires de drogues

## *1.1 Une approche sociologique de type « constructiviste »*

Le problème de la représentativité des délinquants officiels par rapport à la délinquance

Ex : la sous-représentation des enfants issus des classes moyennes, celle des filles ou des migrants ou minorités visibles

La nécessité d'abandonner la fiction de la population mère qui enfreint la loi

Passer d'une définition idéologique de la délinquance à une définition institutionnelle de la délinquance (du type « ceux qui sont désignés comme délinquants, toxicomanes, dealers », etc.)

## *1.2 De Howard Becker à Aaron Cicourel*

La déviance comme processus, transaction ou interaction sociale  
(Becker, 1961)

La délinquance juvénile comme le résultat d'actions concertées  
(Cicourel, 1968).

- Ce qui importe pour le sociologue, ce n'est pas tant la désignation d'une population socialement cataloguée comme délinquants, mais les séries statistiques, les rapports, interviews, notes d'observation, qui traduisent les phénomènes de délinquance.

## 2. Démonstration

### *2.1 Trois sources d'hétérogénéité*

la distinction juridique entre trafic « local » et « international » masque la diversité des formes sociales et des échelles territoriales des trafics, la

(Bourgois, 1995 ; Ruggiero, South, 1996 ; Duprez, Kokoreff, 2000 ; Jamouille, 2002)

Les effets des nouvelles dispositions contre le trafic ajoutées au code pénal (1992) : le but était de réprimer mieux ; le résultat a été de ne pratiquement pas réprimer à ce niveau – ou très inégalement selon les juridictions (Duprez et *al.*, 2001 ; Schiray et *al.*, 2000)

Les enquêtes révèlent plus généralement l'hétérogénéité des politiques pénales et des pratiques selon les parquets, l'éparpillement de l'action des services de police (Perez-Diaz, 1986 ; Simmat-Durant, 2000 ; Kokoreff, 2001)

## *2.2 A vision pyramidale, échelle des peines*

- Les affaires de trafics dits en « bande organisée » ont comme caractéristique de mettre en cause un grand nombre de personnes dans des lieux différents
- Leur instruction est régie par une logique de la poursuite : hiérarchiser des « niveaux » (« têtes de réseaux », « grossistes », « chauffeurs », « dépositaires », revendeurs ») facilite les qualifications pénales imputables à chacun, la définition du quantum des peines

## 2.3 L'organisation horizontale des réseaux trafics

- Les relations entre les protagonistes sont loin d'être uniquement hiérarchiques
- Elles mettent en présence de « vieux amis », connus en détention, dans des bars, cercles ou boîtes de nuit, mais aussi des profils très éloignés des figures du grand banditisme ou du monde des cités
- Elles révèlent des courts circuits, des filières parallèles, des trahisons, des violences
- Les positions sont mobiles
- A l'inverse, les trafics locaux illustrent une *professionnalisation* des modes de distribution et de revente
-

Il en résulte deux conséquences :

- Sans nier l'existence d'une division verticale du travail et des rôles dans les trafics d'envergure, on observe à travers l'étude de certaines affaires que les hiérarchies sont flottantes et que les acteurs du trafic ne constituent pas un « milieu » homogène
- De plus, les interdépendances entre l'action des services répressifs et celle des acteurs du trafic sont fortes : elles entraînent des phénomènes de déplacement géographique, de dissimulation et d'incrustation, de professionnalisation,

C'est la vieille dialectique de la muraille et du canon

### 3. Etudes de cas

- Enquête ANR sur l'histoire de la diffusion de l'héroïne en France (1968-2004)
- Entretiens avec des usagers et des trafiquants de niveau intermédiaire
- Un exemple : Interconnaissance et connexions

*« C'est pour ça, je te dis, à l'époque (dans les années 1980), t'avais des Algériens, des Tunisiens, t'avais des français, tout les banlieusards, ils ont vendus la came... Mais tous ces mecs, ils avaient pas de chefs, ils avaient des gens qui venaient, qui les fournissaient. Ca s'arrête là ! Regardes, aujourd'hui, tu vas à Lille, tu vas à Dunkerque, les mecs y font quoi ? Regardes, même chez nous, ils font quoi ? Bah, ils se déplacent. Ils vont en Espagne chercher le shit, ils vont au Maroc, ils vont en Hollande chercher la came (...) Mais avant, ils venaient à Paris. »*

#### 4. Quelques éléments d'interprétation

- La prégnance des représentations est inversement proportionnelle au *déficit de savoirs*
- Il existe une véritable fascination pour les sociétés criminelles ou sociétés secrètes qui nous en dit plus sur notre nostalgie à l'égard de formes de lien social qui se délitent que sur l'organisation sociale des mondes de l'illicite
- Ces mondes dont les frontières sont poreuses fonctionnent sur l'interconnaissance, la confiance, la réputation, des logiques d'opportunité et de dissémination
- Plutôt que de raisonner en terme d'arborescence, il conviendrait de penser en terme de rhizome

- La lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue relève davantage d'une production symbolique et idéologique face à la massification et à la démocratisation de la demande sociale de produits que d'une politique publique cohérente définie par des priorités et des choix.
- Autrement dit, la guerre à la drogue est un échec, et il convient aussi de repenser l'action publique de lutte contre la diffusion des produits illicites

